

Le gouvernement dépose le projet de loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange

Le ministre du Commerce extérieur, John C. Crosbie, a déposé aujourd'hui en Chambre un projet de loi visant la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Le projet modifie 27 lois afin de les rendre conformes aux modalités de l'Accord de libre-échange. Une version antérieure de ce projet de loi avait été approuvée par la Chambre des communes le 31 août et avait reçu l'approbation de principe du Sénat lorsque les élections ont été déclenchées.

L'Accord de libre-échange a été au centre des récentes élections. De déclarer le ministre : «Le public canadien a donné au gouvernement une majorité qui lui permet d'exécuter son mandat». L'objectif du gouvernement est de faire adopter le projet de loi avant le 1^{er} janvier 1989, comme le prévoit d'ailleurs l'Accord de libre-échange.

D'ajouter M. Crosbie : «L'adoption rapide de ce projet de loi est importante pour les Canadiens qui planifient leurs activités commerciales et d'investissement dans le but de tirer avantage du libre-échange».

Pour leur part, les États-Unis ont déjà adopté et ratifié la législation nécessaire.

M. Crosbie a déclaré qu'à mesure que l'Accord de libre-échange sera mis en vigueur sur une période de dix ans, l'accès du Canada au marché américain deviendra meilleur et plus sûr. Il a ajouté que l'Accord aurait de nombreux avantages, notamment une augmentation des exportations, des emplois, de l'investissement et du revenu réel, un abaissement des prix à la consommation, et un renforcement de notre compétitivité au plan international.

Un document exposant les changements qui se produiront après l'entrée en vigueur de l'Accord est joint à la présente.

Le ministre a déclaré qu'à la récente réunion ministérielle du GATT à Montréal l'Accord de libre-échange avait été reconnu comme une contribution positive au système commercial international. Le ministre a réaffirmé l'engagement du gouvernement à l'égard d'une politique commerciale à double volet pour libéraliser le commerce bilatéral avec le principal partenaire du Canada - les États-Unis - tout en cherchant à libérer les échanges multilatéraux par le biais du GATT.